

Initiatives ministérielles

King était premier ministre de ce pays, et les électeurs et électrices de Kamouraska lui ont accordé leur confiance. Cette confiance a été renouvelée à l'élection suivante, à celle de 1949, alors que le très honorable Louis Saint-Laurent était premier ministre du Canada.

Le 24 août 1949, sur la recommandation du premier ministre du Canada, l'honorable Eugène Marquis était nommé membre de la Cour supérieure du Québec et il devait terminer sa carrière à la Cour supérieure du Québec comme juge en chef associé de cette cour.

Me Marquis a eu une carrière, tant comme avocat civiliste que criminaliste, et tous et toutes ont pu reconnaître chez lui, lorsqu'il était membre de la magistrature ou en pratique privée, comme représentant de l'État ou comme substitut du procureur général, ses grandes qualités humaines.

J'ai l'honneur de partager avec M. Marquis quatre paroisses qui, lorsqu'il était député, faisaient partie de sa circonscription et qui sont maintenant de la circonscription de Bellechasse. Il s'agit de Saint-Damase-des-Aulnaies, de Tourville, de Sainte-Perpétue et de Saint-Omer. Eugène Marquis s'est également impliqué au niveau des Chevaliers de Colomb où il a apporté une collaboration précieuse pour l'avancement de la mission sociale de cet organisme.

À ses enfants, Monique, Louise, Yves, Michel et Jean, j'offre mes plus sincères condoléances, de même qu'à ses collègues du Barreau du Québec et ses confrères et consœurs de la magistrature québécoise et canadienne.

• (1540)

M. Peter Milliken (secrétaire parlementaire du leader du gouvernement à la Chambre des communes, Lib.): Monsieur le Président, je voudrais moi aussi exprimer le regret des députés de notre parti pour le décès de M. Marquis. Je sais bien que l'honorable député de Bellechasse est le neveu de ce gentilhomme. Je regrette pour lui, pour sa famille et pour la famille du défunt que cet événement se soit produit aujourd'hui. Je transmets à l'honorable député tout le respect que les députés de cette Chambre portent aux anciens députés et cela s'applique certainement à ce député de Kamouraska qui a bien servi son pays il y a longtemps. J'exprime, au nom de tous les députés de ce côté de la Chambre, nos plus sincères condoléances, ainsi qu'à sa famille.

[Traduction]

M. Elwin Hermanson (Kindersley—Lloydminster, Réf.): Monsieur le Président, au nom de tous les députés réformistes, je voudrais offrir mes condoléances à la famille d'un ancien député de la Chambre des communes, M. Eugène Marquis.

Même si aucun député de notre parti ne l'a connu personnellement, je sais que M. Marquis était agriculteur et ceux d'entre nous qui sont agriculteurs se sentent près de lui. Notre parti offre toutes ses condoléances aux membres de sa famille. Nous savons qu'il était très attaché au Canada et qu'il était en faveur d'un Canada uni et fort avant que des préoccupations ne surgissent à ce sujet, plus récemment. Nous le remercions donc de cet attachement et de tout ce qu'il a pu faire pour notre pays.

[Français]

Le vice-président: J'aimerais aussi transmettre mes plus sincères condoléances à la famille d'un de nos anciens collègues.

INITIATIVES MINISTÉRIELLES

[Traduction]

La Loi sur le ministère du Patrimoine canadien

La Chambre reprend l'étude, interrompue le 15 novembre, de la motion: Que le projet de loi C-53, Loi constituant le ministère du Patrimoine canadien et modifiant ou abrogeant certaines lois, soit lu pour la deuxième fois et renvoyé à un comité.

M. Peter Adams (Peterborough, Lib.): Monsieur le Président, je suis heureux de reprendre le débat sur le projet de loi C-53, loi constituant le ministère du Patrimoine canadien.

La mesure législative proposée constituera officiellement en droit ce nouveau ministère. En fait, il y a plus d'un an que ce ministère a été formé à partir d'éléments de cinq ministères fédéraux distincts—pas moins, ceci dans le cadre des efforts du gouvernement en vue de rationaliser la structure du système fédéral.

La période qui s'est écoulée entre la constitution de ce ministère dans la pratique et sa constitution en droit a, c'est le moins qu'on puisse dire, été très intéressante et stimulante non seulement pour le nouveau ministère, mais aussi pour le gouvernement et, bien sûr, pour le pays tout entier.

Les différents secteurs du ministère du Patrimoine canadien ont dû se faire à la nouvelle organisation. Dans bien des cas, il a fallu briser les liens établis avec l'ancienne organisation et en créer de nouveaux avec les diverses entités fusionnées pour créer le nouveau ministère du Patrimoine canadien.

Prenons Parcs Canada, un exemple qui m'intéresse. Parcs Canada, qui faisait auparavant partie du ministère de l'Environnement, relève maintenant du nouveau ministère dont il représente un secteur actif et vital. C'est le gardien de nos parcs et de nos sites historiques nationaux, qui ensemble constituent certains des éléments les plus précieux de notre patrimoine naturel et culturel.

Certains ont remis en question le bien-fondé du transfert de Parcs Canada au ministère du Patrimoine canadien. À mon avis, il est logique que ce programme relève d'un ministère qui se consacre à la protection de notre patrimoine.

• (1545)

Les lieux historiques et les parcs nationaux sont des expressions tangibles de notre culture et des réalités géographiques qui aident à donner aux Canadiens une perspective unique sur leur environnement naturel.